

**ECOLE PUBLIQUE VILLEMONTAIS**  
15 place de la mairie  
42155 VILLEMONTAIS  
04 77 63 18 12  
[ce.0420907h@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420907h@ac-lyon.fr)  
[villemontaispublique.toutemonecole.fr](http://villemontaispublique.toutemonecole.fr)

**INFO ECOLE 1**  
**RENTREE 2020**

*Les informations que vous trouverez ci-dessous concernent le fonctionnement général de l'école. Un schéma d'accueil particulier lié au contexte de la crise sanitaire vous est fourni en complément. Merci de le lire attentivement.*

### **REPARTITION PEDAGOGIQUE**

L'école fonctionne avec 4 classes.

PS/MS/GS : Mme MALLET

GS/CP : Mme LAFFAY

CE1/CE2 : Mme PETIBOUT (mardi, jeudi) et Mme NIELACNY (lundi, vendredi)

CM1/CM2 : Mme KUHN

La direction est assurée par Mme PETIBOUT. Elle dispose d'un jour de décharge le lundi : jour où elle est présente dans l'école mais pas dans la classe. Mme Petibout n'est pas présente à l'école les vendredis.

Une réunion de rentrée aura lieu dans chaque classe dans le courant du mois de septembre. La date sera communiquée dans le cahier de liaison.

### **HORAIRE DE CLASSE-ACCUEIL**

• Les horaires de classes sont : 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

• Arrivée à l'école

Les enfants sont accueillis à partir de 8h20 le matin et de 13h20 l'après-midi dans les classes.

Avant ces horaires, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignants. En cas de retard le portail sera fermé, merci de sonner à l'interphone.

• Sortie

A la fin de la classe les élèves de la classe maternelle sont remis aux parents ou à une personne désignée.

Les élèves de GS/CP sont accompagnés au portail et remis aux parents ou à une personne désignée.

Les élèves du CE1 au CM2 sont accompagnés au portail et peuvent partir seuls ou attendre leur famille sur place.

Les élèves inscrits à la cantine ou à la garderie sont pris en charge par le personnel municipal. Une liste écrite des enfants fréquentant ces services sera établie par les personnes responsables.

## FREQUENTATION SCOLAIRE et ABSENCES

•L'inscription à l'école implique pour la famille une fréquentation régulière, souhaitable pour le bon développement de l'enfant. Dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire (dès 3 ans), la directrice est tenue de signaler toutes les absences non justifiées auprès de l'Inspection Académique.

•Les parents veilleront au strict respect des horaires indiqués ci-dessus. En effet, des retards répétés gênent le bon déroulement de la classe ou du service périscolaire.

Pour les enfants scolarisés en « Petite Section » de maternelle, la « Loi pour l'école de la confiance » comporte une mesure permettant à l'autorité compétente en matière d'éducation d'autoriser un aménagement du temps de présence à l'école, qui portera sur les heures de classe de l'après-midi.

•Toute absence doit être signalée à l'école par téléphone ou par mail.

## ASSURANCE SCOLAIRE

Pour l'ensemble des activités scolaires (dans l'école ou à l'extérieur), votre enfant doit être couvert par l'assurance de votre choix en **responsabilité civile** (dommages causés et subis) et en **individuelle accident** (dommages causés à lui-même).

## SECURITE

Suite à la circulaire relative aux mesures de sécurité dans les établissements scolaires, les attroupements et le stationnement sont interdits aux abords de l'école. Un guide des parents d'élèves relatif aux consignes de sécurité peut-être consulté sur le site du ministère de l'éducation nationale.

## RELATION ECOLE-FAMILLE

•La fiche individuelle de renseignements (recto verso) est à rendre rapidement aux enseignants, signée. Pour les maternelles, notez bien les personnes susceptibles de venir chercher votre enfant (autre que les parents). **La fiche est préremplie, si des changements sont survenus depuis l'année dernière (téléphone, adresse, personnes venant chercher les enfants...) veuillez, s'il vous plait, les noter en rouge, ceci nous facilitera le travail de saisie sur l'ordinateur.**

•Le cahier rouge est un cahier de liaison entre l'école et les familles. Il faut le consulter régulièrement et signer toutes les informations. Il est possible de demander un 2<sup>ème</sup> cahier rouge pour les enfants dont les parents sont séparés.

•L'école dispose aussi d'un blog dont les coordonnées sont les suivantes :

[villemontaispublique.toutemonecole.fr](http://villemontaispublique.toutemonecole.fr)

Vous y trouverez des informations et publications sur la vie de l'école.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, la communication se fera aussi parfois par mail.

- Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le vendredi 9 octobre.
- Chaque parent ayant l'autorité parentale est électeur et éligible. Une note d'information et un acte de candidature vous seront adressés dans les jours prochains, via le cahier rouge.

### **ROLE DES FAMILLES DANS LE CONTEXTE SANITAIRE**

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant une COVID 19 chez l'élève ou dans son entourage. Les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

**En cas de symptômes ou de fièvre (38° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, la directrice doit être informée.**

Attention, il est rappelé que la prise de médicament peut masquer les symptômes mais le risque de contagion est toujours présent.

### **DIVERS**

- Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique et pour laquelle des soins ou une prise de médicaments pendant le temps scolaire sont nécessaires, merci de faire une demande de PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Renseignement auprès de la directrice.
- EPS : Une tenue adaptée à la pratique du sport doit être prévue les demi-journées où l'on fait EPS (voir emploi du temps de chaque classe).

### **SOU DES ECOLES**

- L'association de parents d'élèves a pour rôle de recueillir de l'argent afin de financer les différents projets des classes : activités diverses, intervenants, sorties et voyages scolaires.
  - Pour cela elle organise régulièrement, au cours de l'année, des manifestations (vente de pizzas, loto, après-midi jeux etc...).
- Il est très important de contribuer d'une manière ou d'une autre à son fonctionnement

### **DATES VACANCES SCOLAIRES**

<b>TOUSSAINT</b>	<b>NOEL</b>	<b>HIVER</b>	<b>PRINTEMPS</b>	<b>ETE</b>
Du vendredi 18 octobre au lundi 2 novembre	Du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier	Du vendredi 5 février au lundi 22 février	Du vendredi 9 avril au lundi 26 avril	Du mardi 6 juillet au mercredi 1 <sup>er</sup> septembre